

**ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE
L'ESCRIME EN LANGUEDOC ROUSSILLON**

**ADMINISTRATION PROVISoire
Ligue du Languedoc-Roussillon**

Bagnolet, le 17 novembre 2010

Mesdames-Messieurs les présidents de
clubs de Languedoc-Roussillon

N/Réf. : 2010.01048 – JPK-GE/CV

Madame, Monsieur le Président,

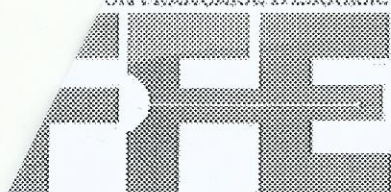
Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à l'assemblée générale de l'association destinée à constituer la nouvelle ligue régionale le :

**Samedi 18 décembre 2010
de 14h00 à 18h00
à la Maison départementale des sports
200, avenue du Père Soulas – 34094 MONTPELLIER**

Ordre du jour

1) ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- ❖ Point n°1 : Rapport des administrateurs et point financier
- ❖ Point n°2 : Rapport d'activités de Magali CARRIER, CTR
- ❖ Point n°3 : Examen des modifications statutaires, approbation
- ❖ Point n°4 : Examen du projet de règlement intérieur, vote
- ❖ Point n°5 : Examen du projet de règlement disciplinaire, vote



2) ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

- ❖ Point n°1 : Désignation des membres de la commission de contrôle des opérations électorales et les scrutateurs
- ❖ Point n°2 : Vérification des droits de vote de chaque membre
- ❖ Point n°3 : Election du Conseil d'Administration

Suspension de séance

Réunion du Conseil d'Administration pour le choix en son sein du candidat à la présidence

Reprise de l'assemblée générale électorale

- ❖ Point n°4 : Election du (de la) président(e)
- ❖ Point n°5 : Le mot du ou de la président (e)
- ❖ Point n°6 : Quitus aux administrateurs provisoires
- ❖ Point n°7 : Le mot des invités
- ❖ Point n°8 : Divers

NB : les textes visés aux points 3,4, 5 de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire (statuts, règlement intérieur, règlement disciplinaire) vous seront communiqués après validation par la réunion des clubs de la région du 20 novembre 2010.

Il est inutile d'insister sur l'importance que revêt cette assemblée générale et nous comptons sur l'indispensable présence des représentants de tous les clubs de la région. Si le président ne peut se déplacer, il lui suffira de donner mandat à un des licenciés de son club.

Avec nos salutations les plus sportives.

Guy ESCLOPE
Administrateur provisoire

Jean-Pierre KESSLER
Administrateur provisoire